

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 avril 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-04-333 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 avril 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et séance extraordinaire du 8 avril 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 8 avril 2019
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2019 / Commandite
 - 4.6 Escadron 867 Vaudreuil-Dorion / Revue annuelle 2019 / Commandite
 - 4.7 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2019
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n^o 1773 / Plans et devis / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 / Surveillance et ouvrages connexes
 - 5.2 Vente pour défaut de paiement de taxes 2019 / Ordonnance
 - 5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes 2019 / Enchères
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 29 mars 2019
 - 6.2 Financement / Projets inscrits au plan triennal d'immobilisations
- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.4 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations
 - 7.5 Service des ressources humaines / Mesure administrative
 - 7.6 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers réguliers saisonniers

- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Financement supplémentaire / Location d'équipement / Création d'une murale emblématique sur la tour d'eau
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-19 / Travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardiens et parc de Quinchien)
 - 13.2 Annulation / Demande de prix n° 401-110-19-23 / Fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit
 - 13.3 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de carburants en vrac / Avril 2019 à mars 2021
 - 13.4 Financement / Demande de prix n° TP-2019-002 / Réusinage d'un compresseur et entretien de l'unité de compression pour l'aréna municipal
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.06 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste / Règlement n° 1766
 - 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01 / Services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction de la caserne De Lotbinière / Règlement n° 1773
 - 15.3 Ordres de changement n^{os} 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04 / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n° 1737
- 16. Urbanisme**
 - 16.2 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 29, rue Sainte-Angélique / Lot 1 675 506
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Retrait / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456
 - 18.2 Retrait / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité (H-F) »
 - 18.3 Adoption / Règlement n° 1565-12 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier
 - 18.4 Adoption / Règlement n° 1774 / Traitement des élus municipaux
 - 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultra-violets à l'usine de filtration et tous les travaux connexes
- 19. Direction générale**
 - 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-04-334 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 1^{er} avril 2019;
- séance extraordinaire du 8 avril 2019.

« ADOPTÉE »

19-04-335 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 8 avril 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 8 avril 2019 et il en résume les décisions prises.

19-04-336 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-04-337 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Gala 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) pour la tenue de son gala 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à la CCIVS à titre de commandite dans le cadre de son gala qui se tiendra le 9 mai 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-338 Escadron 867 Vaudreuil-Dorion / Revue annuelle 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par Escadron 867 Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa 40^e Revue annuelle;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Escadron 867 Vaudreuil-Dorion à titre de commandite « Niveau bronze » dans le cadre de sa 40^e Revue annuelle qui se tiendra le 1^{er} juin 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-339 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2019

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 9, 10 et 11 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire M. Guy Pilon, des conseillères M^{mes} Céline Chartier, Jasmine Sharma, Diane Morin et Josée Clément, des conseillers MM. François Séguin et Paul Dumoulin et du directeur général M. Martin Houde aux assises annuelles 2019 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Centre des congrès de Québec;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 775 \$ par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-340 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1773 / Plans et devis / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 / Surveillance et ouvrages connexes

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 8 au 12 avril 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1773 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et la construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809, incluant les ouvrages connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 6 400 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1773 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-04-341 Vente pour défaut de paiement de taxes 2019 / Ordonnance

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2017 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la Loi sur les cités et villes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil municipal le 7 juin 2019 à 14 h, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2017 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2017 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 7 juin 2019, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2018 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

19-04-342 Vente pour défaut de paiement de taxes 2019 / Enchères

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la Loi sur les cités et villes autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiement desdites taxes qui se tiendra en la salle des délibérations du Conseil municipal, le 7 juin 2019 à 14 h;

QUE le trésorier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

« ADOPTÉE »

19-04-343 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 29 mars 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 29 mars 2019 totalisant un montant de 2 714 691,42 \$.

19-04-344 Financement / Projets inscrits au plan triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT que plusieurs projets sont prévus au plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT que la dépense dans le cadre de ces projets est prévue au fonds de roulement ou au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses et le financement, par le fonds de roulement, des projets suivants inscrits au plan triennal d'immobilisation :

- achat de moteurs pour le bateau pneumatique : 15 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans;
- scène et toit permanent à l'agora du parc de la Maison-Valois : 15 242 \$ remboursable sur une période de dix ans;
- réaménagement de bureaux au Service des travaux publics (phase 1) : 22 774 \$ remboursable sur une période de dix ans;

D'AUTORISER les dépenses et le financement, par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts du projet suivant inscrit au plan triennal d'immobilisation :

- aménagement de jeux d'eau – Canada 150 : 2 213 \$;

QUE le directeur du Service des travaux publics, le chef de division – Entretien des infrastructures et le chef de division – Entretien des parcs, espaces verts et aires récréatives, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux projets mentionnés ci-haut et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-345 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 3 avril 2019.

« ADOPTÉE »

19-04-346 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 8 avril 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Jacques Fellis au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 1^{er} mai 2019, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 4) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M. Fellis aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Fellis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-347 Service des ressources humaines / Mesure administrative

CONSIDÉRANT le rapport de M^{mes} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines et Susy Boyer, conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail, daté du 3 avril 2019 et les faits et recommandations qui y sont rapportés concernant la personne salariée n° 866;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence de mettre fin de façon administrative au lien d'emploi de la personne salariée n° 866, et ce, à compter du 15 avril 2019, pour les raisons invoquées dans le rapport de M^{mes} Bureau et Boyer;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines et la conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer la personne salariée et le syndicat de la présente résolution;

QUE le directeur général, le trésorier et directeur des finances, le directeur du service ou son représentant ainsi que tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

19-04-348 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers réguliers saisonniers

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection datées des 3 et 9 avril 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Mélanie Légaré-Milot à compter du 16 avril 2019 et de M. Christian Meunier à compter du 29 avril 2019 aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, et ce, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Meunier devra compléter une période d'essai de 1 040 heures régulières de travail à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est entendu que M^{me} Légaré-Milot devra compléter une période d'essai de 1 040 heures régulières de travail et obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai maximum de neuf mois à compter de la date d'entrée en fonction à titre d'employé régulier, et ce, afin de satisfaire aux exigences du poste;

QU'il est entendu que sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, à la suite de la période d'essai et de l'obtention du permis de conduite classe 3 dans les délais prescrits, M^{me} Légaré-Milot pourra être confirmée dans son poste;

QUE l'adhésion de M^{me} Légaré-Milot et de M. Meunier au régime d'assurance collective s'effectue respectivement à compter des 16 et 29 avril 2019, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Légaré-Milot et M. Meunier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-349 Financement supplémentaire / Location d'équipement / Création d'une murale emblématique sur la tour d'eau

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-916 octroyant le mandat de création d'une murale emblématique sur la tour d'eau à l'organisme Kolab;

CONSIDÉRANT que ce projet artistique s'inscrit dans l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que l'échéance pour le début de la production est prévue au début du mois de mai 2019;

CONSIDÉRANT la difficulté d'évaluer les possibilités d'ancrage pour les échafaudages nécessaires à la production de la murale;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que soit utilisé un autre type d'équipement qui n'aurait pas besoin d'être ancré dans la tour d'eau afin de respecter les échéances liées à la livraison de la murale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs et de la culture d'opter pour la location de nacelles;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 18 000 \$ pour les frais de location de nacelles dans le cadre de la réalisation du projet artistique de la tour d'eau;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 01-233-49-000	(Cession d'actifs à long terme)	18 000 \$
À : 02-702-20-415	(Entente politique culturelle – MCCC)	18 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-350 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-19 / Travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardiens et parc de Quinchien)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardiens et parc de Quinchien), quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 avril 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Poulin Électrique inc., 1828, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec), J7T 2X8, pour les travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardiens et parc de Quinchien), et ce, pour un montant de 435 617,28 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-19;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux électriques pour la conversion de l'éclairage des terrains de soccer (parc de Dorion-Gardiens et parc de Quinchien) et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ces travaux ainsi que les frais connexes (services professionnels, laboratoires, etc.) soient financés par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-351 Annulation / Demande de prix n° 401-110-19-23 / Fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit, aucune soumission n'a été reçue le 8 avril 2019 à 11 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulée à toutes fins que de droit la demande de prix n° 401-110-19-23.

« ADOPTÉE »

19-04-352 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de carburants en vrac / Avril 2019 à mars 2021

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-995, adoptée le 5 novembre 2018, mandatant l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé de carburants en vrac;

CONSIDÉRANT les contrats octroyés par le conseil d'administration de l'UMQ le 22 février 2019 pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, avec la possibilité d'une année optionnelle;

CONSIDÉRANT que les conditions administratives et les prix sont à la satisfaction de l'UMQ et des participants;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié l'adjudication du contrat à Énergie Valéro inc. pour la fourniture de carburants en vrac du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, selon les prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de carburants en vrac et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-353 Financement / Demande de prix n° TP-2019-002 / Réusinage d'un compresseur et entretien de l'unité de compression pour l'aréna municipal

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement au fonds de roulement de la dépense pour le réusinage d'un compresseur et l'entretien de l'unité de compression pour l'aréna municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 21 833,75 \$, incluant les taxes applicables, pour le réusinage d'un compresseur et l'entretien de l'unité de compression pour l'aréna municipal;

QUE cette dépense soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-354 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.06 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste / Règlement n° 1766

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et le marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 avril 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.06;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises J. Piccioni inc., 1250, rue Saint-Amour, Montréal (Québec), H4S 1J2, pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et le marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, et ce, pour un montant de 69 176,30 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux d'aménagement d'une voie cyclable incluant des plantations dans le parc du Carré-Dorion et le marquage de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-355 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01 / Services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction de la caserne De Lotbinière / Règlement n° 1773

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le contrôleur de projet – PCO, division – Génie, en date du 3 avril 2019 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-19-R1773.01 à l'égard des Services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux de construction de la caserne De Lotbinière;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

19-04-356 Ordres de changement n^{os} 1 à 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04 / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n° 1737

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 à 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 - appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04 » totalisant un montant de 69 979,29 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-04-357 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 29, rue Sainte-Angélique / Lot 1 675 506

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2018-10310 d'un bâtiment résidentiel de trois logements sur le lot 1 675 506;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 1 675 506 est de 478,6 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 47,9 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 675 506 en 2018 lors de la demande du permis était de 83 800 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 8 547,60 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 8 547,60 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-04-358 Retrait / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 mars 2019 le Règlement n° 1275-278 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le greffier a déposé, à la séance du 1^{er} avril 2019, une copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 mars 2019 pour ledit Règlement;

CONSIDÉRANT les articles 558 et 559 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire retirer le règlement n°1275-278;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit retiré le Règlement n° 1275-278 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone H1-423 et créer la nouvelle zone H3-456, ainsi que la grille des usages et normes applicable à cette dernière »;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à cet effet.

« ADOPTÉE »

19-04-359 Retrait / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité (H-F) »

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mars 2019 le Règlement n° 1270-63 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-358 à l'effet de retirer le Règlement de zonage n°1275-278;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer le Règlement n°1270-63 puisque ce dernier est complémentaire au Règlement de zonage n°1275-278;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit retiré le Règlement n° 1270-63 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter un usage autorisé dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » et de retirer de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » les lots 1 543 564, 1 543 565, 1 543 567, 1 543 568, 1 543 570, 1 546 950 et 1 674 013 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) »;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à cet effet.

« ADOPTÉE »

19-04-360 Adoption / Règlement n° 1565-12 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Joseph-Carrier

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1565-12 a été déposé à une séance tenue le 1^{er} avril 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Joseph-Carrier et de l'avenue Saint-Charles ».

« ADOPTÉE »

19-04-361 Adoption / Règlement n° 1774 / Traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1774 a été présenté et déposé à une séance tenue le 18 mars 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1774 intitulé :

« Règlement fixant le traitement des élus municipaux ».

« ADOPTÉE »

19-04-362 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultra-violetes à l'usine de filtration et tous les travaux connexes

La conseillère M^{me} Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1779 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et les honoraires professionnels pour les travaux d'installation d'unités de désinfection aux ultra-violetes à l'usine de filtration, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 1 514 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-04-363 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 4 avril 2019.

« ADOPTÉE »

19-04-364 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-04-365 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-04-366 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 53 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe